

---

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

---

### Pour vous inscrire :

★ Adresser le ou les bulletins de votre choix (**uniquement le bulletin pas de règlement**) à l'adresse indiquée en haut de la page « coupons d'inscription ».

### **ATTENTION : Nouvelles modalités d'inscription pour les formations présentées au FIF-PL**

Le SDO74 ne possédant pas la certification Qualiopi exigée par le FIF-PL, nous allons mettre en place un partenariat avec FNO'form qui lui la possède.

Après réception de votre courrier contenant le ou les bulletins d'inscription deux possibilités :

- Vous souhaitez vous inscrire en bénéficiant d'une indemnisation par le FIF-PL :

Nous nous chargeons de transmettre vos coordonnées à l'organisme FNO'form qui en retour vous enverra par mail une confirmation, un contrat de formation, le règlement intérieur et les modalités pratiques pour poursuivre et achever votre inscription. Le règlement de la formation sera également à faire à ce même organisme par virement bancaire dans la mesure du possible.

- Vous souhaitez vous inscrire en bénéficiant d'une prise en charge DPC :

Cette inscription sera faite auprès de notre organisme, le SDO74, et le règlement de la formation sera également à faire au SDO74 par chèque de préférence. Vous recevrez par mail une confirmation, un contrat de formation, le règlement intérieur et les modalités pratiques pour poursuivre et achever votre inscription.

★ Votre inscription définitive ne sera prise en compte qu'à réception **d'un exemplaire signé du contrat professionnel**, accompagné **du règlement du montant total de la formation ou du chèque de caution dans le cadre du DPC**. Les modalités de règlement vous seront indiquées ultérieurement en fonction de votre choix d'inscription.

★ Si vous ne respectez pas ce processus, nous ne pourrions malheureusement pas prendre en compte votre inscription !

★ A l'issue du stage, l'organisme de formation vous enverra par mail un certificat de présence et d'assiduité ainsi qu'une attestation de paiement à condition d'avoir rempli toutes vos obligations (paiement, assiduité, questionnaires...).

★ En cas d'annulation dans les 15 jours précédant le début du stage, les frais d'inscription resteront acquis au SDO74 (30% du montant total).

★ Le SDO 74 se réserve le droit d'annuler un stage (nombre de participants insuffisant, désistement du formateur ...). Dans ce cas, votre règlement vous sera rendu.

\* \* \* \* \*

Des formations peuvent donner lieu à un remboursement forfaitaire (demande d'agrément pour 2022 en cours) auprès du FIF-PL

<http://www.fifpl.fr>

104, rue de Miromesnil – 75384 Paris cedex 08

Pour continuer à bénéficier d'une prise en charge par le FIF-PL, nous demandons aux stagiaires d'utiliser le numéro d'activité de FNO'form : 11 75 512 197 5.

La prise en charge par le FIF-PL est soumise à l'envoi préalable d'un dossier de demande de prise en charge (téléchargeable sur le site [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)), 30 jours minimum avant le début de la formation.

ATTENTION : tous vos dossiers doivent être transmis sur le site internet, les demandes adressées par courrier ne seront pas traitées.

Votre attestation URSSAF est à télécharger sur le site de l'URSSAF. Elle n'est plus envoyée !

**Certains stages seront proposés sous le format DPC sous réserve de la validation du dossier par l'Agence Nationale du DPC.** Nous vous en informerons ultérieurement afin que vous puissiez procéder à votre inscription sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) .